

Clermont-Ferrand, le 30 avril 2018

Les assurances : sont-elles des compagnies de confiance ?

La société **Les Affranchis(e)** publie le second baromètre des assureurs mauvais payeurs dans le cadre de la responsabilité civile qui doit normalement couvrir l'assuré contre les dommages causés par son véhicule.

Malheureusement une fois encore, certaines compagnies d'assurances font jouer la montre et usent de tous les subterfuges pour essayer de se soustraire à leurs obligations.

La société propose le classement du top 3 des compagnies qui font de la résistance dans la gestion des dossiers :



MACIF

- Politique délibérée d'obstruction au recours direct
- Refus de règlement des frais d'expertise de la victime



MAIF

- Blocage sur l'indemnisation des véhicules "épaves"



MAAF

- Politique délibérée d'obstruction au recours direct
- Refus de régler les frais d'expertise de la victime

Puis le Top 3 des assureurs ** qui indemnisent les victimes dans des délais raisonnables et en évitant une procédure longue pour la victime :



AXA

Règle rapidement et intégralement les réparations en recours direct



ACTE IARD

Règle intégralement les réparations en recours direct



SOGESSUR

Règle intégralement les réparations en recours direct

** Sociétés qui ont réglé dans un délai raisonnable sans phase judiciaire en respectant le Code Civil.



Petit rappel sur Les Affranchis(e) :

Première plateforme qui facilite les procédures administratives de l'assuré non responsable, du chiffrage des dommages en passant par la réparation jusqu'à la récupération des préjudices financiers, la société Les Affranchis(e) s'occupent de tout pour résoudre un sinistre.